

**Le recueil des urines de 24 heures a pour but de doser dans vos urines une substance produite par votre organisme de façon irrégulière au cours de la journée. Cela revient à faire une moyenne des concentrations de cette substance sur 24 heures. Il est donc important que nous puissions récupérer la totalité des urines sur cette période.**

### **1. Préalablement**

Se procurer à l'avance auprès des secrétaires du laboratoire, un ou des bidons à usage unique spécialement conçus pour le recueil des urines de 24 Heures. La secrétaire prendra soin de noter vos coordonnées (Nom et Prénom) sur l'étiquette du ou des bidons.

### **2. Au lever, le jour du recueil des urines de 24 heures**

- Uriner normalement dans les toilettes, vider la totalité de votre vessie ;
- Indiquer à cet instant, la date et heure à laquelle vous venez de terminer d'uriner (début du recueil) ;
- Vérifier à ce moment que vos coordonnées sont bien indiquées sur le bidon, sinon inscrivez précisément vos Nom et Prénom sur l'étiquette du ou des bidons.

### **3. Durant les 24 heures qui suivent**

N'uriner que dans le bidon, jour comme nuit, afin de recueillir la totalité de vos urines dans le bidon. Si une partie de vos urines n'a pu être collectée dans le bidon, il faut recommencer le recueil depuis le début de la préconisation.

### **4. Au lever, le lendemain matin**

A la même heure précisément que celle notée la veille sur le bidon, vider totalement votre vessie une dernière fois dans le bidon (fin du recueil).

### **5. Dépôt du bidon au laboratoire**

La totalité des urines de 24 heures doit être acheminée au laboratoire dans les plus brefs délais (maximum 2 heures après la fin du recueil).

#### Pour exemple :

Vous vous levez à 8 heures et vous urinez normalement dans les toilettes. A partir de ce moment-là, vous recueillerez toutes vos urines y compris celles du lendemain matin, à votre lever à 8 heures. Vous vous rendez ensuite, au plus tard, 2 heures après au laboratoire (soit, dans cet exemple avant 10H00), pour y déposer votre ou vos bidons.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos secrétaires pour toute information complémentaire.